



ZONE DE DISTRIBUTION : LORMAISON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

La présence d'un métabolite de pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé, le chlorothalonil R471811 ayant été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2024 à la lumière de nouvelles connaissances scientifiques. De plus, l'eau distribuée présente des concentrations en nitrates élevées. Sa consommation est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : MERU LARDIERES, SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3888 personnes sur 3 communes (LORMAISON, SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS, VILLENEUVE-LES-SABLONS). Le responsable des installations est : « SYND MIXTE D EAU POTABLE DES SABLONS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S E A O » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
 Conformité : **100 %**
 Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**
 Valeur moyenne : **45,9 mg/L**
 Valeur maxi : **58,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité (le R471811 étant classé non pertinent en 2024)

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **7**
 Conformité : **86 %**
 Nombre de substances recherchées : **184**
 Valeur maxi : **0,24 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
 Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **4**
 Valeur moyenne : **0,0825 mg/L**
 Valeur maxi : **0,14 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PERCHLORATES

Bonne qualité

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**
 Valeur moyenne : **2,7 microgramme/L**
 Valeur maxi : **2,7 microgramme/L**

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
 Valeur moyenne : **34,9 °f**
 Valeur maxi : **35,3 °f**

Quelques conseils



CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



ADOUCCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/10/2025

UDI 060001201

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.